



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FLOURENS, légalement convoqué par M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Maire, s'est réuni dans la Salle du Conseil.

Date de convocation : 06 /09/2023

Étaient présents (15) : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. ARRUÉ, Mme CAMUS, M. CORTES, Mme DICIANNI, Mme FAURÉ, Mme JEULIN-CARREY, M. JORDAN, Mme MIERE, Mme MOËNNARD, M. NAVARRO, Mme NOËL, M. PARIS, M. TOUCHEBEUF.

Ont donné procuration (2) : Mme BACOU à Mme FAURÉ et M. ROUZAUD à M. CORTES.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procurations : 2

Nombre de votes : 17

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

Décisions du Maire.

✓ **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Signature de la convention de partenariat entre l'association TOULOUSE POLARS DU SUD et la Commune de FLOURENS.

✓ **FINANCES**

2. Don en soutien aux Resto du cœur.

Questions diverses.



La séance est ouverte à 20h30, M. Didier CORTES est nommé secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE

Néant

DÉLIBÉRATIONS

1. Signature de la convention de partenariat entre l'association TOULOUSE POLARS DU SUD et la Commune de FLOURENS.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que, dans le cadre de la 15^{ème} édition du Festival International de Littérature Policière dans les communes de Toulouse-Métropole, la présente convention contractualise le partenariat entre l'association Toulouse Polars du Sud et la commune de Flourens.

La programmation prévue pour la commune de Flourens est le jeudi 5 octobre 2023 à la bibliothèque de Flourens. La rencontre dédicace se fera avec l'auteur Pascal DESSAINT.

Adoptée à l'unanimité

2. Don en soutien aux Resto du cœur.

Monsieur le Maire rappelle que, compte-tenu de l'inflation importante installée depuis maintenant plusieurs mois en France, bon nombre de nos concitoyens ont de plus en plus de mal à subvenir à leurs besoins, notamment alimentaire.

Pour répondre à l'appel de l'Association des Maires de France en la matière, il propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 000€ au profit de l'association « Les restos du cœur ».

Adoptée à la majorité

16 voix pour

1 voix contre

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance,

Didier CORTES

Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE